

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 038-213800154-20240712-D20240712\_01-DE



**Délibération n° D 2024-07-12 / 01**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

**Auteur =** Martial SIMONDANT – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de pouvoirs : 7  
 Nombre de suffrages exprimés : 18

**VOTES :**

**Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0**

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Date de la convocation : 4 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

**Présents :** SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, GREA Pascale, GUILLAUD Baptiste, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien.

**Absents avec pouvoir :** DURAND Grégory donne pouvoir à BOUVIER Christian  
 CROUZET Rémi donne pouvoir à GUETAT Suzanne  
 GALLIFET Bernard donne pouvoir à SIMONDANT Martial  
 GAUTIER Alexandra donne pouvoir à ROUSSILLON Julien  
 PIOLAT Laetitia donne pouvoir à GREA Pascale  
 SAUNIER Isabelle donne pouvoir à LAMOURY Michelle  
 JACQUENOT Stéphane donne pouvoir à NATIVEL Isabelle

**Absents :** PIGNARD Laurence

**Secrétaire de séance :** CHAUVIN Pascal **Rédacteur du compte rendu :** GUILLAUD Baptiste

**SERVICE PERISCOLAIRE – AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le départ à la retraite d'un agent au 31.08.2024 et les difficultés de recrutement de personnels diplômés ont conduit à revoir les emplois du temps de l'équipe périscolaire pour la rentrée 2024/2025. Par ailleurs le temps de travail d'un agent est porté à 35h hebdomadaires afin d'inclure 10h30 qui seront refacturées, par le biais d'une convention de mise à disposition, à la commune de St Agnin sur Bion.

Seuls les nouveaux agents recrutés ou ceux ayant fait l'objet d'une mobilité interne à leur demande, sont impactés par ces modifications. Les agents déjà en place conservent leur temps de travail actuel.

Il est donc proposé les modifications de postes suivantes :

Suppression		Création	
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> cl.	26.32/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation	24.39/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation	24.79/35 <sup>ème</sup>		35 heures
	17.54/35 <sup>ème</sup>		10.89/35 <sup>ème</sup>
	10.67/35 <sup>ème</sup>		6.20/35 <sup>ème</sup>
	11.61/35 <sup>ème</sup>		6.20/35 <sup>ème</sup>
			18.38/35 <sup>ème</sup>

Ces modifications ont été soumises à l'avis du Comité Technique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les modifications présentées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la collectivité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
M. SIMONDANT

Le secrétaire de séance  
P. CHAUVIN

